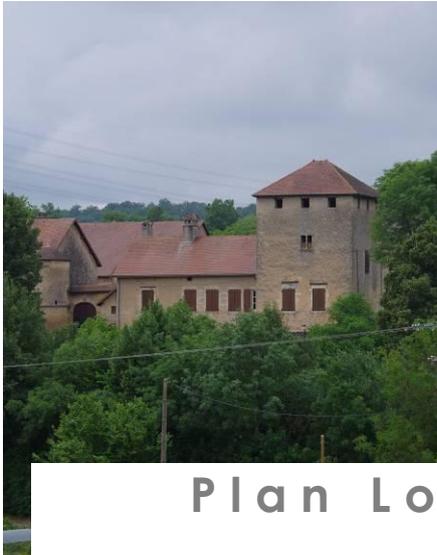


DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL

Saint-Marcel  
Bel-Accueil



Plan Local d'Urbanisme

## Le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables



**A**TELIER D'**U**RBANISME ET D'**A**RCHITECTURE

CÉLINE GRIEU



ETUDES & CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
02	24 mars 2017	du 20 novembre 2017 au 22 décembre 2017	22 mars 2018



<b>I.</b>	<b>L'assainissement collectif</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>L'assainissement non-collectif</b>	<b>8</b>
<b>III.</b>	<b>L'assainissement des eaux pluviales</b>	<b>10</b>
<b>IV.</b>	<b>L'adduction en eau potable</b>	<b>12</b>
<b>V.</b>	<b>La défense incendie</b>	<b>13</b>
<b>VI.</b>	<b>La collecte des ordures ménagères</b>	<b>15</b>

---

## I. L'assainissement collectif

---

Documents de référence :

- Schéma directeur d'assainissement du SIE de la région Dolomieu-Montcarra (2010) ;
- **Zonage d'assainissement mis à jour commune de St-Marcel-Bel-Accueil, EPTEAU (2018)**

**197 logements** sont gérés en assainissement collectif sur la commune, représentant 502 habitants.

### **Collectivité compétente :**

L'assainissement collectif des eaux usées de Saint-Marcel-Bel-Accueil est géré par plusieurs collectivités :

- le réseau de collecte : compétence Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac de Moras, exploitation assurée par le Syndicat Chozeau-Saint-Hilaire.
- Station d'Épuration : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu Montcarra

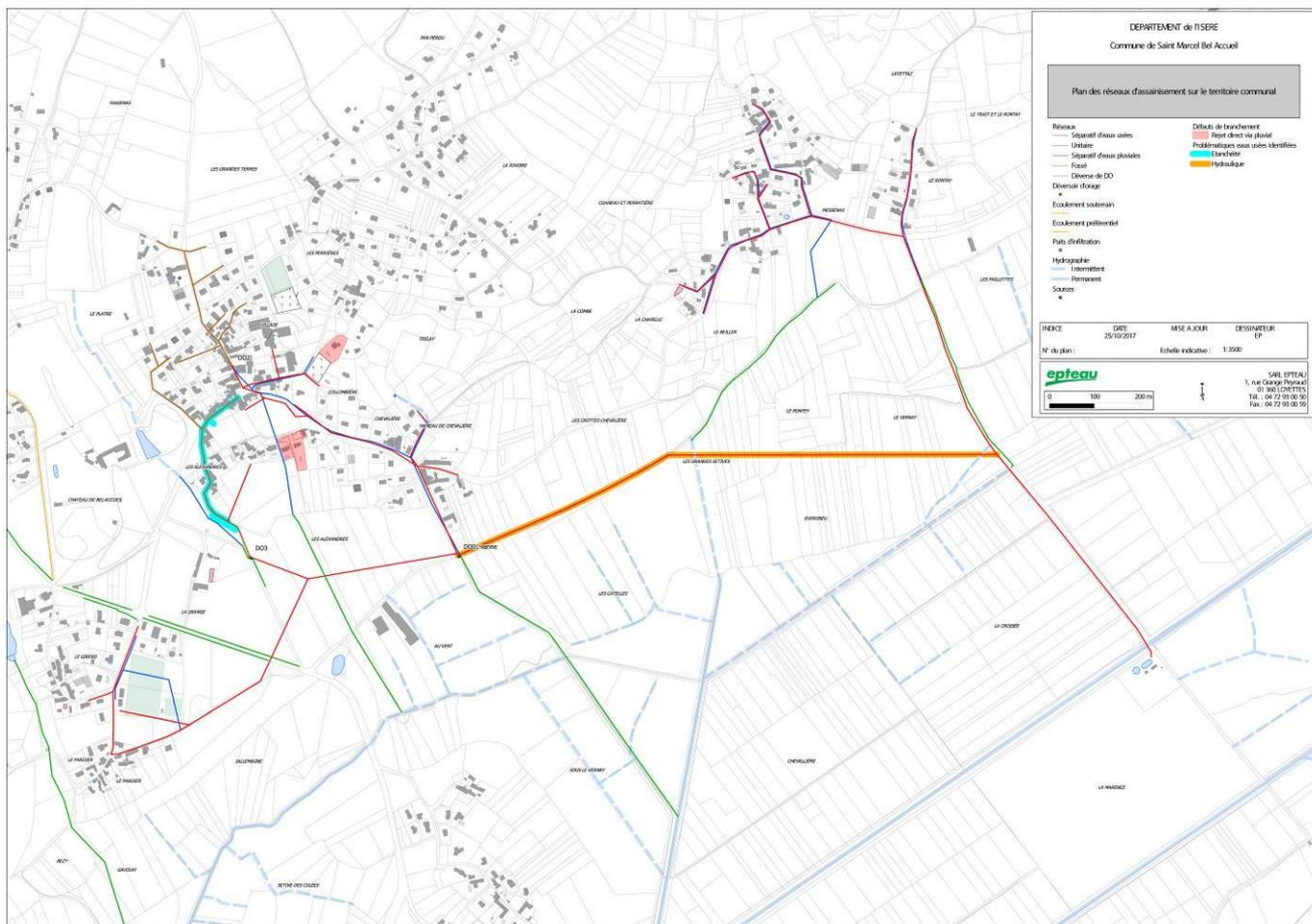
### **Le réseau de collecte :**

Le réseau de collecte des eaux usées raccordé à la station d'épuration de la plaine du Catelan est long d'environ 91 km (source EPTEAU), dont 8 200 mètres environ sur la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil, où il draine essentiellement 3 secteurs : le bourg (avec deux antennes principales collectant la rue des Alexandres et le Centre-bourg), La Chapelle-Messenas, le Pardier-Girerd

Une partie significative est encore en réseau unitaire, mêlant eaux usées et eaux de pluies (notamment la plupart des branches de collecteurs sur le bourg, avec en particulier un dysfonctionnement important du collecteur de la rue des Alexandres (fuites et entrée d'eaux parasites). Les quartiers récemment raccordés (Messenas, Le Pardier-Girerd) sont en revanche équipés d'un réseau séparatif. Globalement à l'échelle du Syndicat de collecte, de très importants efforts sont programmés pour réduire le volume des eaux claires parasites (elles restent peu présentes par temps sec sur le réseau de Saint-Marcel-Bel-Accueil) et passer progressivement le réseau en séparatif.

Le réseau de collecte comporte en outre deux déversoirs d'orage sur la commune.

## Plan du réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales



### Traitement :

La station d'épuration de la Plaine du Catelan, située sur la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil, à laquelle est relié le réseau collectif de la commune, est une unité de type « boues actives », mise en service en 2001, d'une capacité théorique initiale de 5500 équivalents-habitants.

En juillet 2014, on recensait 4986 personnes raccordées dont 585 pour la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil. On note également qu'une blanchisserie industrielle est raccordée. D'après le bilan de fonctionnement de 2014, la station fonctionne à 57% de ses capacités nominales sur la base des charges polluantes en DBO5 : charge moyenne admise en traitement 190,33 kg de DBO5/j.

Cependant, la STEP recevait une charge hydraulique qui représentait 98,9% de sa capacité nominale. La capacité nominale était régulièrement dépassée (52% des cas). Le réseau de collecte est à l'origine d'apports hydrauliques supérieurs à la capacité nominale de la station d'épuration : en temps sec (dans 41% des jours de temps sec) et en temps de pluie (dans 60% des jours de temps de pluie).

Paramètres	Capacité des ouvrages	
Type de station	Boues activées avec traitement de l'azote	
Code station	060938415001	
Date de mise en service	18/09/2001	
Arrêté préfectoral d'autorisation	04/05/2000	
Capacité en équivalents habitants	5 550 EH	
Volume de référence	865 m <sup>3</sup> /j puis 1 400 m <sup>3</sup> /j en 2013 (transitoire)	
Volume moyen journalier	1 200 m <sup>3</sup> /j	
Débit de pointe	108 m <sup>3</sup> /h	
Flux journalier en DBO <sub>5</sub>	333 kg/j	
Flux journalier en DCO	741 kg/j	
Flux journalier en MES	316 kg/j	
Flux journalier en NTK	61 kg/j	
Flux journalier en Pt	26 kg/j	
Niveaux de rejet <i>concentration ou rendement</i>	DBO <sub>5</sub> = 25 mg/L DCO = 125 mg/L MES = 35 mg/L NH <sub>4</sub> = 4,1 mg/L Pt = -	DBO <sub>5</sub> ≥ 90 % DCO ≥ 80 % MES ≥ 87 % NH <sub>4</sub> ≥ - Pt ≥ 80 %
Milieu récepteur	Canal du Catelan à la confluence avec le ruisseau Saint-Savin	
Traitement des boues	Déshydratation par table d'égouttage	
Evacuation des boues	Stockage puis valorisation par épandage	
Evacuation des autres déchets	Evacuation en centre de traitement spécialisé	

Caractéristiques de la STEP du Catelan (BE Merlin, 2015)

		DCO	DBO <sub>5</sub>	MEST	NTK	N-NH <sub>4</sub>	Pt
Charge mini	kg/j	159	51	178	25	10	4
Charge maxi	kg/j	1647	454	990	53	39	8
Charge moyenne	kg/j	675	205	436	45	30	6
Ratio	g/EH/j	120	60	80	12	10	2.5
Charge mini	EH	1327	847	2231	2057	1009	1582
Charge maxi	EH	13725	7564	12377	4447	3883	3095
Charge moyenne	EH	5621	3421	5450	3722	2972	2410
Capacité nominale	EH	5550					
% de dépassement de la capacité max.		50%	14%	36%	0%	0%	0%

Charges polluantes moyenne (2015-2016) arrivant à la STEP, taux de saturation et % de dépassement de capacité in EPTÉAU, 2016

Malgré ses dysfonctionnements et sa surcharge chronique, le rendement épuratoire de la STEP reste correct, et le rejet est en accord avec la réglementation.

Des travaux de mise en séparatif au niveau du bourg de Saint Marcel Bel Accueil et au lieu dit « la Chanas » à Vénérieu ont été réalisés. Au niveau du réseau de la commune de Trept, un début de mise en séparatif du centre du village a été réalisé, permettant de diminuer les apports d'eaux pluviales.

### Évolution :

Pour faire face aux besoins liés à l'évolution de la population, **compatible avec les objectifs des PLU**, et au raccordement de deux nouvelles communes (Sermérieu et Saint-Chef), un projet d'agrandissement de la STEP par une file parallèle à l'existante (eau et boues activées) a été étudié.

Les travaux sont programmés dès 2018 et 2019. La capacité de la STEP devrait passer à 9 500 équivalents-habitants.

Paramètres	Caractéristiques de la STEP projetée	
Capacité en équivalents habitants	9 500 EH	
Volume de référence	2 220 m <sup>3</sup> /j	
Flux journalier en DBO <sub>5</sub>	570 kg/j	
Flux journalier en DCO	1 140 kg/j	
Flux journalier en MES	665 kg/j	
Flux journalier en NTK	143 kg/j	
Flux journalier en Pt	15 kg/j	
Niveaux de rejet retenu <i>concentration ou rendement</i>	DBO <sub>5</sub> = 25 mg/L DCO = 125 mg/L MES = 35 mg/L NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> = 4,1 mg/L NGL = 15 mg/L Pt = 4,3 mg/L	DBO <sub>5</sub> ≥ 90 % DCO ≥ 80 % MES ≥ 90 % - NGL ≥ 70 % Pt ≥ 80 %



Le développement urbain de la commune se fera au sein de l'enveloppe urbaine, majoritairement dans les zones couvertes par le réseau d'assainissement collectif. L'augmentation de population prévue dans le cadre du PLU est compatible avec les capacités futures de la STEP.

## II. L'assainissement non-collectif

Document de référence : **Carte d'aptitude à l'assainissement non collectif, EPTEAU 2018**

Les assainissements individuels concernent 380 habitations à Saint-Marcel-Bel-Accueil, représentant les deux-tiers de la population.

Les sols du territoire communal sont dans l'ensemble « peu favorables » à l'assainissement individuel.

Le dernier zonage d'assainissement (EPTEAU) retient 4 zones d'aptitude pour l'assainissement autonome, en fonction des contraintes intrinsèques au sol, à la topographie, et au voisinage :

zone rouge : sol inapte à l'assainissement autonome, classé en zone d'assainissement collectif.

zone orange : « mauvaise aptitude à l'assainissement individuel » du sol, mise en place d'une filière d'assainissement autonome particulière.

zone jaune : « favorable »

zone verte : « très favorable » mise en place d'une filière d'assainissement autonome classique.

Caractéristiques	Très favorable	Favorable	Peu favorable	Défavorable
Sol : perméabilité (mm/h)	500>k>30	30>k>15	15>k>6	k<6 et k>500
Eau*: niveau de la nappe (m)	>3*	3 à 1*	1 à 0.5*	<0.5*
Roche : profondeur du substratum imperméable (m)	>2.5	1.5 à 2.5	1 à 1.5	<1
Pente du terrain (%)	<5	5 à 10	10 à 15	>15
Contraintes d'habitat	Nulles	Moyennes		Elevées
Aptitude à l'assainissement non collectif	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Nulle

En outre la carte d'aptitude à l'assainissement non collectif EPTEAU 2016 indique les **possibilités de rejet des effluents épurés au milieu hydraulique superficiel** (fossés), pour les filières ANC de type filtre à sable drainé, en fonction de la saturation du milieu par les rejets existants (calcul du Nombre d'Equivalents Habitants Critique pour chaque fossé).

La saturation du milieu peut conduire à limiter, voire interdire la poursuite d'assainissements non collectifs drainés par le fossé ou ruisseau concerné.

### Perspectives de développement

Le PLU maintient 40,5 hectares en zones UA, UB ou UC indicées « nc » ou « anc », non raccordées au réseau de collecte des eaux usées. Dans ces secteurs, **les études préalables ANC à la parcelle, incluant l'étude du sol et des possibilités de rejet, sont nécessaires.**



### III. L'assainissement des eaux pluviales

---

Documents de référence :

**Zonage d'assainissement mis à jour commune de St-Marcel-Bel-Accueil, EPTEAU (2018)**

La gestion des eaux pluviales est assurée par la commune.

(sauf la gestion des eaux pluviales liées aux routes départementales assurée par le Conseil Départemental).

Cette gestion est très hétérogène : dans les secteurs urbanisés, la gestion des eaux pluviales s'organise autour :

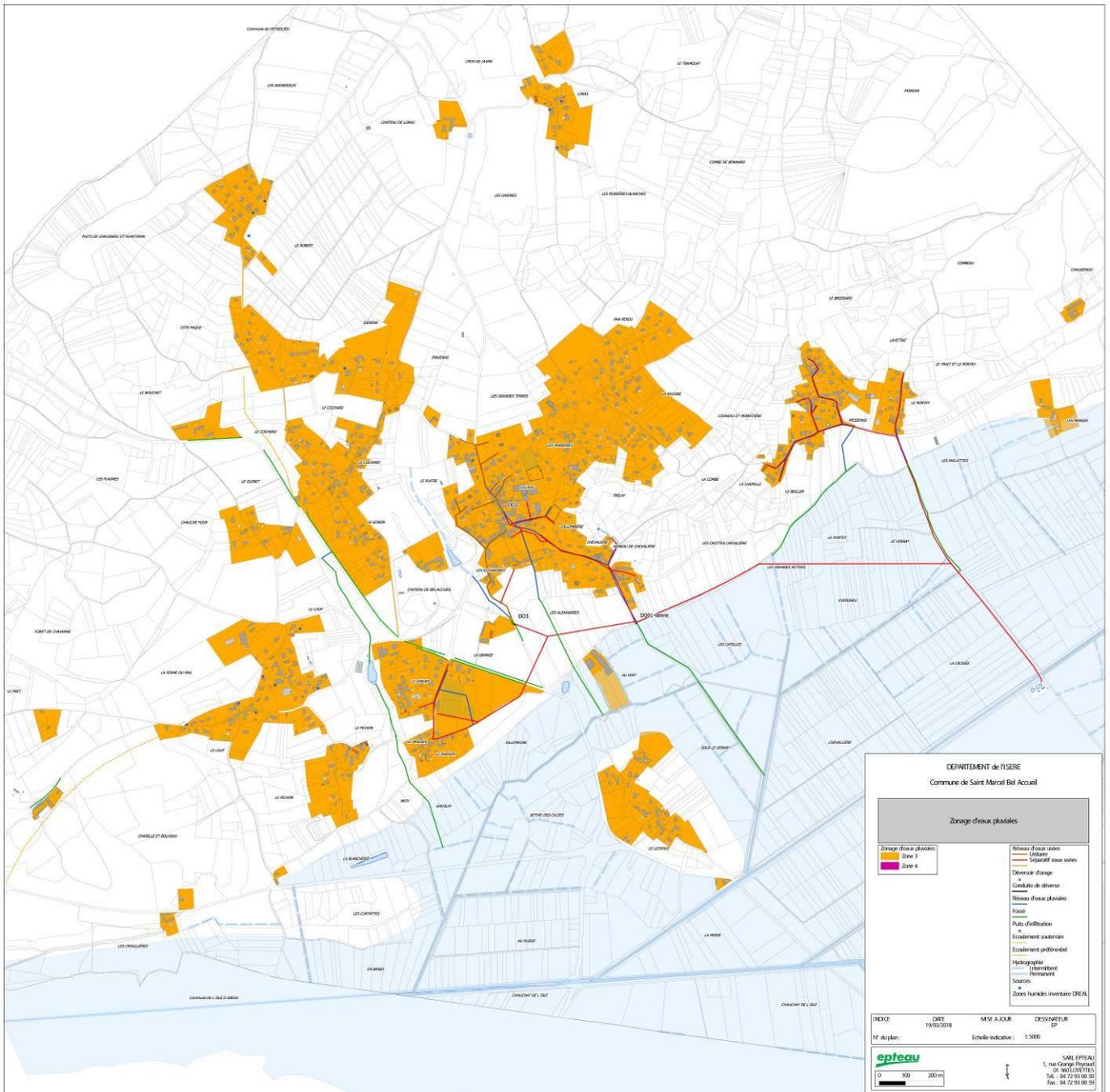
- ~ De quelques tronçons de réseau d'eaux pluviales (réseau séparatif, localisé, le plus récent) ;
- ~ De collecteurs unitaires, avec les eaux usées (vieux réseau bourg) ;
- ~ De quelques fossés...

Mais également, il y a parfois totale absence de structure pluviale, les eaux pluviales rejetées sur la chaussée sont diffusées et plus ou moins absorbées naturellement par les terrains riverains.

Le réseau de fossés ruraux, de simples talwegs, et le réseau hydrographique, en partie chenalisé, collectent les eaux de ruissellement en secteur non urbanisé.

Après avoir établi une carte des aléas liés aux écoulements superficiels et une carte des contraintes pour la gestion des eaux pluviales (urbanisation existantes, réseaux, roche à faible profondeur, glissements de terrain, pentes, zones humides...), EPTEAU a proposé un **zonage eaux pluviales**, définissant des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement (Zones 3), et des zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte et le stockage des eaux pluviales et de ruissellement avant rejet (Zones 4).

# Zonage d'eaux pluviales



## IV. L'adduction en eau potable

---

Documents de référence :

- Données 2015 SIE AEP Lac de Moras

- **Zonage d'assainissement mis à jour commune de St-Marcel-Bel-Accueil, EPTEAU (2018)**

### Organisation

La production, le traitement et la distribution de l'eau potable sont gérés par le SELM (**Syndicat des Eaux du Lac de Moras**).

Toutefois sur la commune de St-Marcel-Bel-Accueil, l'entretien des réseaux et les branchements des particuliers sont assurés par le Syndicat de gestion de Chozeau Saint-Hilaire.

### Abonnement / consommation

En 2015, la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil comptait 396 abonnés au service de l'Eau Potable, qui ont consommé 66 314 mètres-cubes (soit 167 m<sup>3</sup> en moyenne/an/compteur).

### Ressource exploitée

**Le captage AEP du Grand Marais** (photo ci-contre), géré par le Syndicat des Eaux du Lac de Moras, alimente 4 communes dont St-Marcel-Bel-Accueil, avec un débit capable de **1400 m<sup>3</sup>/jour**.

Il exploite la nappe alluviale du marais Catelan, circulant dans les sédiments sablo-graveleux à faible profondeur, et qui représente une ressource en eau très importante en quantité. Cette ressource est vulnérable, et très exposée aux pollutions, notamment d'origine agricole (agriculture intensive) comme le notait en 1990 l'hydrogéologue agréé R. Michel.



La commune est d'ailleurs classée en zone vulnérable Nitrates, avec 243 autres communes de l'Isère.

L'eau distribuée présente effectivement une pollution aux nitrates significative chronique, de l'ordre de 25-30 mg/l (la limite de potabilité est 50 mg/l).

Cette ressource de qualité moyenne est très abondante et **apte à subvenir aux besoins actuels et futurs de la population raccordée**.

### AUTRES RESSOURCES EN EAU

Les sources du coteau (issues des calcaires jurassiques et de leur couverture morainique) sont de faible débit, elles alimentaient autrefois les villages, elles alimentent encore plusieurs fontaines publiques et abreuvoirs. **Le captage de Loras**, aujourd'hui inutilisé, mériterait d'être conservé comme ressource de secours.

**Le territoire communal n'est concerné par aucun captage ou périmètre de protection de captage.**

## V. La défense incendie

La circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 évoque 3 principes de base pour lutter contre un risque moyen :

- le débit nominal d'un engin de lutte contre l'incendie est de 60 m<sup>3</sup>
- la durée approximative d'extinction d'un sinistre moyen est évaluée à 2 heures
- la distance entre le projet et l'hydrant est inférieure à 200 mètres

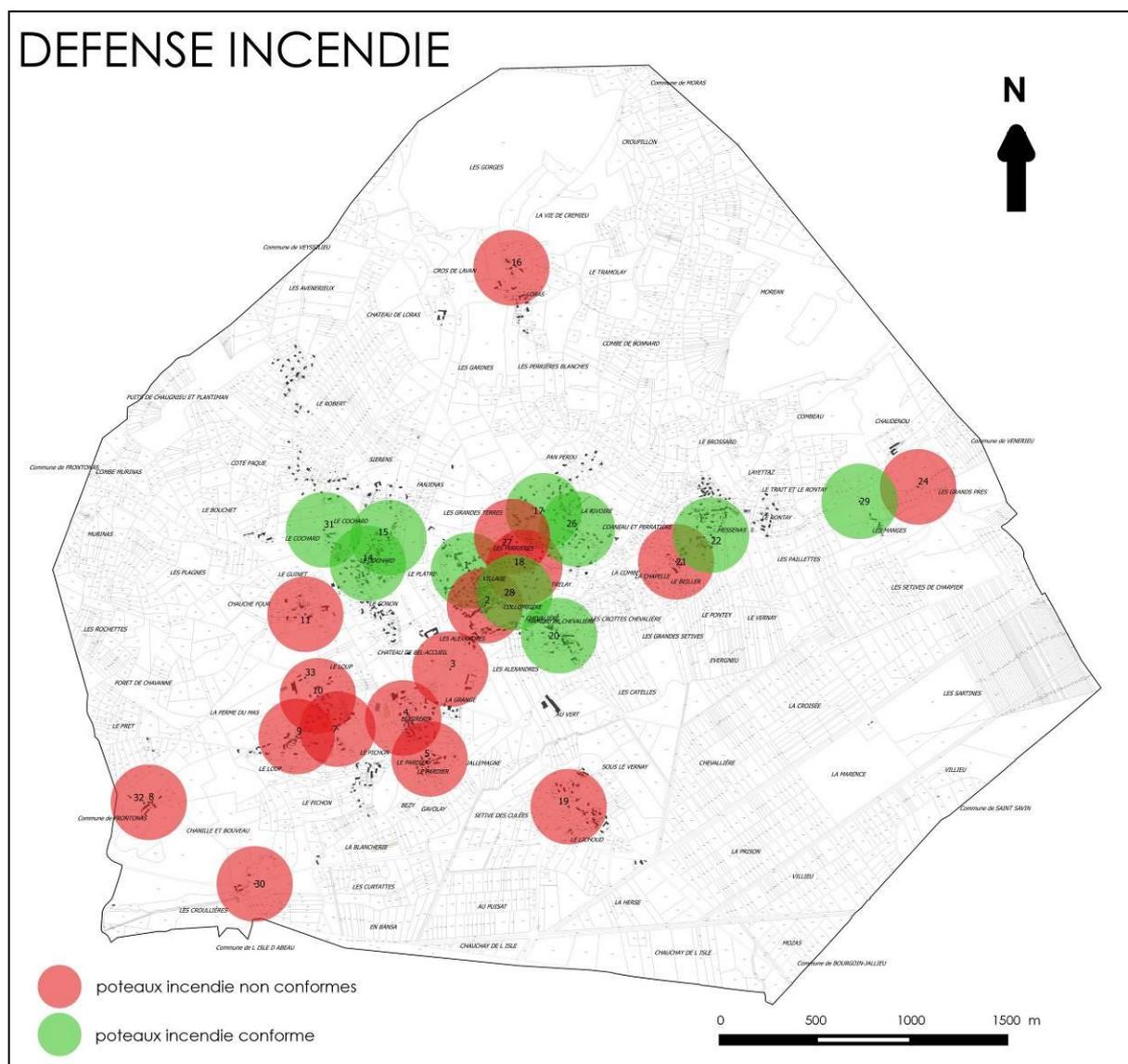
Il en résulte que les services incendie doivent pouvoir disposer sur place et en tout temps de 120 m<sup>3</sup>.

Le réseau doit être en mesure d'assurer les débits et la pression nécessaires (1 bar).

Le réseau public de la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil compte 30 hydrants publics (août 2015) répartis de la façon suivante :

- 16 poteaux incendie de Ø 70 ;
- 14 poteaux incendie de Ø 100.

On recense également 2 réserves artificielles enterrées d'ordre privé (une au château de Chanille et une au Mas).



N°	adresse	statut	type	débit à 1 bar (m3/h)	débit maxi (m3/h)	pression statique (bar)	conforme	date dernier contrôle
1	50 chemin des Grandes Terres	public	PI 100	159	175	7,5	oui	19/08/2015
2	place de village	public	PI 100	44	51	5,2	non	19/08/2015
3	entrée du château	public	PI 100	34	42	6,2	non	19/08/2015
4	267 rue du Girerd	public	PI 70	20	23	5,8	non	19/08/2015
5	rue du Stade / rue du Pardier	public	PI 70	20	22	6,8	non	19/08/2015
6	730 chemin du Pichon	public	PI 70	19	22	8,2	non	19/08/2015
7	chemin du Pernet / chemin du Pichon	public	PI 70	19	22	8,0	non	19/08/2015
8	chemin de Chanille "face au château"	public	PI 70	14	16	8,0	non	19/08/2015
9	chemin de Pernet / de Bavaux	public	PI 70	18	20	7,5	non	19/08/2015
10	chemin du Mas / de Pernet	public	PI 70	19	22	7,0	non	19/08/2015
11	chemin du Guinet	public	PI 70	22	27	5,2	non	19/08/2015
13	421 chemin du Gonon	public	PI 70	35	38	6,5	non	19/08/2015
14	26 rue du Cochard	public	PI 100	79	91	5,6	oui	19/08/2015
15	224 rue du Cochard	public	PI 100	80	90	5,5	oui	19/08/2015
16	chemin de Gorge	public	PI 70	10	14	2,2	non	19/08/2015
17	montée de Pan Perdu / rue de la Rivoire	public	PI 100	128	151	3,5	oui	19/08/2015
18	416 montée des Perrières	public	PI 70	26	32	6,2	non	19/08/2015
19	Le Lichoud	public	PI 70	31	34	7,5	non	19/08/2015
20	rue de Chevallière / chemin du Vernay	public	PI 100	110	115	11,0	oui	19/08/2015
21	47 chemin de la Chapelle	public	PI 70	27	29	11,0	non	19/08/2015
22	place de Messenas	public	PI 100	114	114	13,5	oui	19/08/2015
23	chemin de Layettase	public	PI 100	76	81	15,0	oui	19/08/2015
24	Chaudenoud	public	PI 100	22	25	16,0	non	19/08/2015
25	chemin de Moréan	public	PI 70	28	30	11,5	non	20/08/2015
26	555 rue de la Rivoire	public	PI 100	90	97	4,5	oui	20/08/2015
27	S.P.A.	public	PI 100	25	24	9,0	non	20/08/2015
28	montée des Perrières, face au cimetière	public	PI 70	25	24	9,0	non	20/08/2015
29	La Bonnardière	public	PI 100	114	118	15,5	oui	20/08/2015
30	357 route de Corbeyssieu	public	PI 70	25	26	9,0	non	20/08/2015
31	rue du Cochard / du Bouchet	public	PI 100	83	93	4,5	oui	20/08/2015
32	château de Chanille	privé	réserve artificielle enterrée	-	-	-	-	20/08/2015
33	lieu-dit "Le Mas", ferme Paulme	privé	réserve artificielle enterrée	-	-	-	-	20/08/2015

Globalement les principaux hameaux (le bourg, Le Cochard, Chevallière, La Rivoire, Pan Perdu, Messenas) sont couverts par la défense incendie conforme mais un grand nombre de secteurs (une partie du bourg, Les Alexandres, Le Lichoud, Le Pardier, Le Pichon, Le Loup, Le Guinet, Le Girerd, Les Perrières, la chapelle de Messenas) ne disposent pas de poteaux d'un débit suffisant.

### **Perspectives de développement**

La mise en conformité passe essentiellement par le remplacement des poteaux incendie d'un diamètre inférieur à 100 mm par des poteaux normalisés et par une alimentation de plus gros diamètres (100 minimum) ou à défaut en améliorant l'alimentation des poteaux existants pour assurer débit suffisant.

Toutefois la plus grosse préoccupation reste la pression, limitée et insuffisante en bout de réseau.

Le projet de PLU prévoit un renforcement de l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine, dans les secteurs les mieux couverts par la défense incendie.

## VI. La collecte des ordures ménagères

La collecte, l'élimination le traitement et la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés sont une compétence communale, que la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil a transférée à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné qui a la charge de la collecte et valorisation des déchets.

La CCBD est adhérente au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Morestel qui regroupe 4 communautés de communes (Pays des Couleurs, Chaîne des Tisserands, Vallons de la Tour et Balmes Dauphinoises). Le SICTOM a la charge de la collecte des déchets ménagers, du tri, de la gestion des déchèteries et de la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation.

A Saint-Marcel-Bel-Accueil la collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine. L'élimination des déchets est réalisée à l'usine d'incinération du SITOM Nord Isère à Bourgoin-Jallieu.

Le recyclage des déchets a augmenté en parallèle. Il se fait par apport volontaire **à la déchetterie et à des conteneurs pour le verre** répartis sur la commune et **dans les bacs jaunes**. Les emballages collectés sont traités au centre de tri VALESPACE, situé dans la zone de Bissy à Chambéry (73).

Les déchetteries sont également gérées par le SICTOM. Il est à noter que le SICTOM a mis en place des accords pour que les communes les plus éloignées de ses déchetteries puissent accéder à celles plus proches, gérées par d'autres syndicats. La commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil peut accéder à la déchetterie de l'Isle d'Abeau (3,5 km) gérée par le Syndicat Mixte Nord Dauphiné.

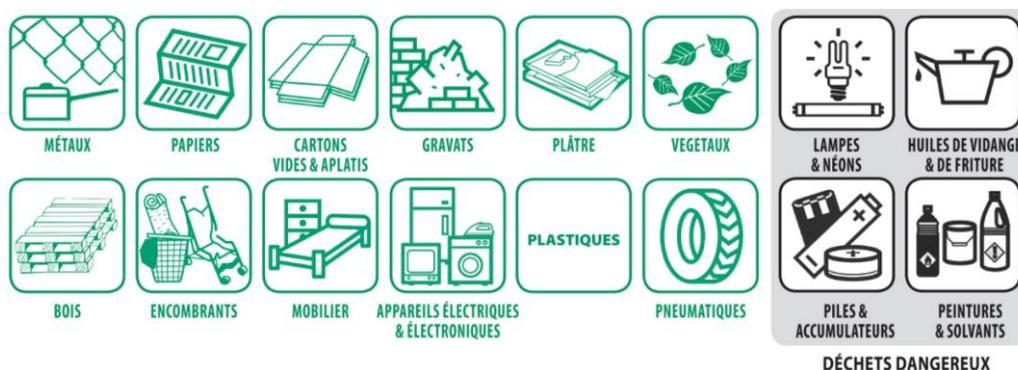
### Les équipements de la commune

**Il existe 3 points d'apport volontaire** : ils sont situés sur le champ de Foire dans le Bourg, à Messenas et à côté du stade au Girerd. Ces points d'apport comportent des conteneurs pour le verre, le carton et les plastiques.

### Les équipements intercommunaux

#### Les déchèteries intercommunales

Le SICTOM dispose de 7 déchèteries situées à La-Chapelle-de-la-Tour, Saint-Jean-de-Soudain, Passins, Porcieu, Les Avenières, Saint-Chef, Fitilieu et Panissage. Elles sont globalement ouvertes tous les jours (soit une demi journée, soit une journée complète) du lundi au samedi. Elles collectent les déchets suivants :



## **La production de déchets sur le territoire de la CCBD**

En 2013, 16 695 Tonnes d'ordures ménagères résiduelles étaient collectées à l'échelle du SICTOM (205 kg/hab). Le tonnage est en diminution par rapport à 2012 (-2%). Le ratio par habitants diminue depuis 2009. On peut attribuer cette baisse à la maîtrise de la production d'ordures ménagères par les ménages soit de manière forcée (baisse de la consommation, obligation de trier), soit de manière volontaire (adoption de pratiques réduisant les déchets comme le compostage, choix des produits par rapport à leurs emballages).

Concernant la collecte sélective, 5662 tonnes ont été collectées en 2013, soit 72 kg/hab, soit une augmentation de 2% par rapport à 2012. 5380 tonnes ont été valorisées. Après une baisse entre 2011 et 2012, le ratio kg par habitant est remonté en 2013, grâce en particulier à un meilleur tri des emballages. La remise d'un bac jaune avec rappel des consignes de tri a pu impacter ce résultat, tout comme la campagne de sensibilisation au tri du verre réalisée par le SITOM Nord-Isère et relayée dans l'Echo et sur le site internet du SICTOM.

Les déchèteries ont enregistré une collecte de 24 286 tonnes en 2013, soit 312 kg/hab (+19kg / 2012). Après une baisse entre 2011 et 2012, le tonnage global a augmenté dernièrement de 6% sans pour autant revenir au tonnage collecté en 2011. Chaque habitant jette près de 100 kg de plus dans l'année en déchèterie qu'à la collecte des ordures ménagères. Même si le tri semble de plus en plus adopté par les habitants et que les déchets en déchèterie sont valorisés à 95%, il est essentiel d'inciter à la réutilisation, le don, la réparation de certains objets ou la valorisation sur place chez l'habitant grâce au compostage, au broyage ou mulching des végétaux, afin de ne pas saturer les installations en place et de recueillir seulement des objets en fin de vie.

### **Perspectives de développement**

L'augmentation de population de Saint-Marcel-Bel-Accueil envisagée par le SCoT s'accompagnera logiquement d'une augmentation du volume de Déchets Ménagers et Assimilés à traiter à l'horizon 2026, même si la tendance vertueuse à la réduction de la production individuelle se poursuit.

L'amélioration des valorisations, du recyclage devrait entraîner des besoins en équipements nouveaux (bennes supplémentaires...), toutefois il n'y a pas de projet nécessitant une emprise réservée supplémentaire à Saint-Marcel-Bel-Accueil.

*La gestion des déchets n'a donc aucune incidence sur le futur PLU (pas de besoin d'emprise ou de zonage particulier, pas de contrainte à l'évolution démographique de la commune).*